Docusign Envelope ID: C6140722-3EAD-493C-A8F9-E9182B7B737B

ABDR SKI
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1001 RUE DES HOUILLERES
38350 SUSVILLE
RCS GRENOBLE 508 932 753

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 24/2/2025

Le soussigné Jean-Pierre REYNES

Gérant de la société ABDR SKI, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 300 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 1001 rue des Houillères, 38350 SUSVILLE au 39 chemin du Biollay, 73100 AIX LES BAINS **à compter de ce jour**, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège de la société est fixé : 39 chemin du Biollay, 73100 AIX LES BAINS.

Il peut être déplacé dans le même département ou dans un département limitrophe par décision de la gérance suivant les modalités fixées par des dispositions légales "

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page scellée des signatures.

Jean-Pierre REYNES
Gérant

Signed by:

